

Etats généraux de l'alimentation

• Plan de la filière ovine française

Dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation demandé par le chef de l'Etat, INTERBEV l'**inter-profession du bétail et de la viande présente un plan par filière** qui vise à encourager la consommation de la viande, du lait et des produits laitiers produits en France en répondant aux attentes des consommateurs et à rémunérer équitablement tous les maillons de la filière.

teurs et à rémunérer équitablement tous les maillons de la filière.

Ce sont 21 organisations représentatives : bouchers, grandes surfaces, restauration..., abattoirs, coopération, commerçants en bestiaux, marché en vif, FNO, Coordination rurale, Confédération paysanne, France

génétique élevage, Fil rouge, Comité National Brebis Laitière, France brebis laitière... qui ont participé à l'élaboration du **plan filière ovine**, coordonné par INTERBEV ovins.

Ce plan de filière ovine contient un diagnostic de la situation du marché, des objectifs d'évolution ambitieux, assortis d'échéances.

• Les points clés du plan

La filière viande ovine souligne que les projets présentés s'attachent à encourager la consommation de viande ovine produite en France en répondant aux attentes des consommateurs et à rémunérer équitablement tous les maillons de la filière.

LES ATTENTES CONSOMMATEURS

Objectif 1 : Poursuivre les concertations avec les ONG environnementales, de protection animale et les associations de consommateurs pour encore améliorer les pratiques de la filière élevage et viande.

Consciente de la nécessité d'intégrer toujours mieux les attentes sociétales dans les modes de production de viande, l'ensemble de la filière élevage et viande réunie au sein d'INTERBEV s'est structurée fin 2015 autour d'une Commission Enjeux Sociétaux et a décidé de s'engager dans une **démarche de responsabilité sociétale collective**, encadrée par la norme ISO 26000 qui vise à l'**amélioration continue des pratiques** sur les enjeux de l'environnement, de la protection animale et de la nutrition-santé : le PACTE pour un Engagement Sociétal.

Le secteur lait inscrira aussi la filière dans une démarche de progrès agroécologique et de réduction de l'usage des antibiotiques.

UNE MONTEE EN GAMME

Objectif 2 : Doubler la production de viande ovine bio, Label Rouge et IGP.

La filière ovine française souhaite doubler sa production de viande biologique (11 % des brebis contre 5,5 % aujourd'hui) et de viande sous Label Rouge ou IGP (30 % contre 15 % aujourd'hui) grâce à un renouveau de la contractualisation. L'agneau de lait souhaite lui aussi agir pour développer ses ventes sous IGP-Label Rouge.

UNE NOUVELLE ORGANISATION

Objectif 3 : Renouveler la contractualisation.

Dans le secteur viande, la filière ovine a déjà généralisé la contractualisation entre les éleveurs et leur premier acheteur (80 % des volumes). Elle ira plus loin pour **intégrer la prise en compte des coûts de production sur 30 % des volumes**. Plus largement, il s'agira de sécuriser l'approvisionnement des acteurs de la transformation. Les opérateurs de l'amont comme ceux de l'aval ont besoin de visibilité. La nouvelle contractualisation sera **volontaire**. Elle sera fondée sur la contractualisation des prix en amont, **prenant en compte les coûts de production**, mais aussi une exigence de régularité de la qualité des livraisons et le respect des **engagements de volumes annuels et des calendriers de livraisons**. C'est ce qui permettra la montée en gamme de la production française.

Dans le secteur **laitier** la contractualisation sera rendue **obligatoire par décret** et la structuration des producteurs en Organisations de Producteurs (OP) sera promue et accompagnée.

Création de France Brebis Laitière

Dans le secteur laitier, l'ambition majeure des acteurs est de fédérer l'ensemble de la filière ovine laitière française en vue de porter d'une seule voix et défendre ses intérêts. L'association *France Brebis Laitière* (FBL) regroupera les 3 interprofessions du lait de brebis historiques (Corse, Pyrénées Atlantiques et Roquefort), les opérateurs hors interprofessions et le CNBL (qui fédère 35 organismes techniques). FBL instaurera un dialogue constructif avec les représentants les représentants de la Fédération du Commerce et de la Distribution pour les produits laitiers.

UNE NOUVELLE OFFRE

Objectif 4 : Rajeunir les consommateurs de viande ovine par une révolution de l'offre

79 % des consommateurs de viande ont plus de 50 ans. La viande ovine part à la **conquête des 25-45 ans** par des campagnes d'image pour qu'ils essayent l'agneau. La filière fera la révolution de son offre. In-

dustriels et détaillants proposeront aux consommateurs la **viande d'agneau sous des formes plus élaborées**, adaptées à des moments de consommation multiples et variés et à la cuisine d'assemblage. Cela profitera aux viandes ovines d'importation, d'où l'importance de la montée en gamme de la viande ovine française.

Objectif 5 : Mettre en place de nouveaux débouchés pour les agneaux issus des bassins laitiers

Un comité de coordination sera mis en place entre les secteurs lait et viande de la filière ovine pour organiser l'orientation d'une partie des volumes de viande issus des agneaux du bassin laitier. Ces agneaux sortent de plus en plus massivement en début d'année alors que le marché peine à les absorber. La filière leur trouvera de nouveaux débouchés : produits surgelés, restauration collective, ...mais aussi export, tant en viande qu'en ovins vivants. Ce point rejoint l'impératif d'investissements pour la révolution de l'offre et de besoin de mieux prévoir les sorties d'agneaux.

LE MAINTIEN DU POTENTIEL DE PRODUCTION

Objectif 6 : Inciter à produire plus d'agneaux

Les secteurs lait et viande de la filière ovine partagent l'ambition commune de maintenir le potentiel de production de la filière. Cela conduit à des actions communes (programme INN'OVIN) pour inciter à produire plus d'agneaux et de lait par producteur, et pour accroître le revenu des éleveurs tout en améliorant leurs conditions de travail (modernisation des bâtiments et de l'organisation des élevages) et donc l'attractivité du métier d'éleveur ovin.

Objectif 7 : Renouveler l'accompagnement technique des éleveurs

L'accompagnement technique des exploitations sera renouvelé : mutualisation des ressources, intégration accrue des leviers de la génétique, interopérabilité des données et usage des logiciels de gestion de troupeau et de prévisionnels de sorties d'agneaux.